

Vos questions / nos réponses

Status légal du cannabis ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 01/05/2015 17:50

Bonjour,
quel est le status légal du cannabis ?
L'achat, la vente des graines,
de cette plante en France est autorisé ?

Merci.
A bientôt.

Mise en ligne le 04/05/2015

Bonjour,

Le cannabis est une drogue classée parmi la liste des stupéfiants que vous pourrez retrouver sur ce [lien](#) de l'ANSM (L'agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de Santé).

L'usage est interdit : l'article L3421-1 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 3 750€) et des peines de prison (jusqu'à 1 an).

L'incitation à l'usage et au trafic et la présentation du produit sous un jour favorable sont interdites : l'article L3421-4 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 75 000€) et des peines de prison (jusqu'à 5 ans).

Les actes de trafic sont interdits : les articles 222-34 à 222-43 du Code Pénal prévoient des amendes (jusqu'à 7 500 000 €) s'accompagnant de peines de prison (jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle).

Bien cordialement.